



Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : Ethyl Mercaptan
 Matériel : 1118972, 1111485, 1024772, 1086422, 1086423, 1021429,
 1021431, 1021426, 1021430, 1021425, 1021424, 1024773,
 1024771, 1024770, 1021427, 1026776, 1021428, 1104918

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Ethyl Mercaptan	75-08-1 200-837-3 016-022-00-9	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119491286-30-0000

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication de l'éthanethiol utilisé dans des conditions strictement contrôlées
 Verwendung am Industriestandort – Zwischenprodukt
 Injection comme agent odorant dans le gaz de pétrole liquéfié dans des conditions strictement contrôlées - Industriel
 Injection comme agent odorant dans le gaz de pétrole liquéfié dans des conditions strictement contrôlées - Consommateur

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 9500 Lakeside Blvd.
 The Woodlands, TX 77381

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Responsible Party: Product Safety Group
Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Organisation qui a préparé : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
la FDS

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com

Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 1

H224:

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4

H302:

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 3

H331:

Toxique par inhalation.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B

H317:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410:

Très toxique pour les organismes aquatiques,

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 75-08-1 éthanethioléthyl

2.3

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : ETSH
Ethanethiol
Ethyl Mercaptan

Formule moléculaire : C₂H₆S

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Ethyl Mercaptan	75-08-1 200-837-3 016-022-00-9	Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	99 - 100	ATE 682 mg/kg ATE vapeur 7,14 mg/l M [Acute]=10 M [Chronic]=10

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

	appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

Symptômes	: Donnée non disponible.
Risques	: Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Donnée non disponible.
------------	--------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair	: -48 °C (-48 °C) Méthode: ASTM D 93
----------------	---

Température d'auto-inflammation	: 295 °C (295 °C)
---------------------------------	-------------------

5.1**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂). Poudre chimique sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
--	---

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

- la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4**Référence à d'autres rubriques**

- Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Ethyl Mercaptan	SK OEL	NPEL priemerný	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	SK OEL	NPEL krátkodobý	1 ppm, 2,6 mg/m ³	

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
Ethyl Mercaptan	SI OEL	MV	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	SI OEL	KTV	1 ppm, 2,6 mg/m ³	

RO

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Ethyl Mercaptan	RO OEL	STEL	1 mg/m ³	

PT

Componentes	Base	Valor	Parâmetros de controle	Nota
Ethyl Mercaptan	PT OEL	VLE-MP	0,5 ppm,	

PL

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące	Uwaga

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

			kontrolli	
Ethyl Mercaptan	PL NDS	NDS	1 mg/m ³	
	PL NDS	NDSch	2 mg/m ³	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Ethyl Mercaptan	FOR-2011-12-06-1358	GV	0,5 ppm, 1 mg/m ³	

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Ethyl Mercaptan	MK OEL	MV	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Kontroles parametri	Piezīme
Ethyl Mercaptan	LV OEL	AER 8 st	1 mg/m ³	

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Ethyl Mercaptan	LT OEL	IPRD	1 mg/m ³	O.

O pateikimas per nepažeistą odą

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Ethyl Mercaptan	IS OEL	TWA	0,5 ppm, 1 mg/m ³	

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Ethyl Mercaptan	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	0,5 ppm,	

HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Ethyl Mercaptan	HU OEL	AK-érték	0,5 ppm, 1 mg/m ³	N, i,
	HU OEL	CK-érték	2 mg/m ³	N, i,

i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhármát)

N Irritáló anyagok, egyszerű fojtógázok, csekély egészségkárosító hatással bíró anyagok. Korrekció NEM szükséges.

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Ethyl Mercaptan	HR OEL	GVI	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	HR OEL	KGVI	2 ppm, 5,2 mg/m ³	

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Ethyl Mercaptan	GR OEL	TWA	10 ppm, 25 mg/m ³	
	GR OEL	STEL	10 ppm, 25 mg/m ³	

GB

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Ethyl Mercaptan	GB EH40	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	GB EH40	STEL	2 ppm, 5,2 mg/m ³	

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Ethyl Mercaptan	FR VLE	VME	0,5 ppm, 1 mg/m ³	Valeurs limites admises (circulaires),

Valeurs limites admises (circulaires) Valeurs limites admises (circulaires)

FI

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
Ethyl Mercaptan	FI OEL	HTP-arvot 15 min	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Ethyl Mercaptan	ES VLA	VLA-ED	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Ethyl Mercaptan	EE OEL	Piirnorm	0,5 ppm, 1 mg/m ³	C,

C Kantserogeensed ained

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

DK

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Ethyl Mercaptan	DK OEL	GV	0,5 ppm, 1 mg/m ³	
	DK OEL	S	1 ppm, 2 mg/m ³	

DE

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Ethyl Mercaptan	DE TRGS 900	AGW	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	H,
	DE DFG MAK	MAK	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	H, D,

D Für die Beurteilung der fruchtschädigenden Wirkung ggf. inklusive der entwicklungsneurotoxischen Wirkung liegen entweder keine Daten vor oder die vorliegenden Daten reichen für eine Einstufung in eine der Gruppen A, B oder C nicht aus

H Hautresorptiv

CH

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Ethyl Mercaptan	CH SUVA	MAK-Wert	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	CH SUVA	KZGW	1 ppm, 2,6 mg/m ³	

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Ethyl Mercaptan	BG OEL	TWA	1 mg/m ³	

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Ethyl Mercaptan	BE OEL	TGG 8 hr	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

AT

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Ethyl Mercaptan	AT OEL	MAK-KZW	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	
	AT OEL	MAK-TMW	0,5 ppm, 1,3 mg/m ³	

- DNEL** : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 14,5 mg/m³
- DNEL** : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 2,06 mg/kg
- DNEL** : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets locaux
Valeur: 18,6 mg/m³
- PNEC** : Eau douce
Valeur: 0,0001 mg/l
- PNEC** : Eau de mer
Valeur: 0,00001 mg/l
- PNEC** : Sédiment d'eau douce
Valeur: 0,00049 mg/kg
- PNEC** : Dépôts d'eau de mer
Valeur: 0,000049 mg/kg
- PNEC** : Sol

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Valeur: 0,000039 mg/kg

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
- Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur à adduction d'air pur couvrant tout le visage. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Casque de protection intégrale (tête, visage, cou).
Tablier en caoutchouc. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme : liquide
 État physique : liquide
 Couleur : incolore
 Odeur : Repoussante

Données de sécurité

Point d'éclair : -48 °C (-48 °C)
 Méthode: ASTM D 93

Limite d'explosivité, inférieure : 2,8 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure : 18 %(V)
 Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammation : 295 °C (295 °C)

Formule moléculaire : C₂H₆S

Poids moléculaire : 62,14 g/mol

pH : Non applicable

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 35 °C (35 °C)

Pression de vapeur : 16,20 PSI
 à 37,8 °C (37,8 °C)

Densité relative : 0,84
 à 15,6 °C (15,6 °C)

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : 2,1
 (Air = 1.0)

Taux d'évaporation : 1

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Pourcentage de composés volatils : > 99 %

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5

Matières à éviter : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

10.6

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Ethyl Mercaptan : DL50: 682 mg/kg
Espèce: Rat
Sex: mâle
Méthode: Méthode de la dose fixe

Estimation de la toxicité aiguë: 682 mg/kg
Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur DL50/CL50

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Toxicité aiguë par inhalation

Ethyl Mercaptan : CL50: 11,23 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Sex: mâle
Atmosphère de test: vapeur

CL50: 7,14 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Souris
Sex: mâle
Atmosphère de test: vapeur

Estimation de la toxicité aiguë: 7,14 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur DL50/CL50

Irritation de la peau

Ethyl Mercaptan : irritation légère.

**Ethyl Mercaptan
Irritation des yeux**

: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Ethyl Mercaptan
Sensibilisation**

: A un effet sensibilisant.

Toxicité à dose répétée

Ethyl Mercaptan : Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 25, 100, 400 ppm
Durée d'exposition: 13 wks
Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk
NOEL: 100 ppm
LOEL (Dose minimale avec effet observé): 400 ppm
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Espèce: Rat, Mâle et femelle
 Sex: Mâle et femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Dose: 0, 10, 50, 200 mg/kg
 Durée d'exposition: 42-53 days
 NOEL: 50 mg/kg
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, Mâle et femelle
 Sex: Mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 9, 97, 196 ppm
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk
 NOEL: >=196 ppm
 Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, Mâle et femelle
 Sex: Mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 0.03, 0.26, 0.55 mg/L
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk
 NOEL: 0,03 mg/l
 Méthode: OCDE ligne directrice 413
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vitro

Ethyl Mercaptan

: Type de Test: Test de Ames
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
 Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
 Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
 Résultat: Équivoque

Type de Test: Échange de chromatides sœurs
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Résultat: positif

Type de Test: Test du micronoyau
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 487
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Ethyl Mercaptan

: Type de Test: Test des micronoyaux

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Espèce: Souris
Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Ethyl Mercaptan : Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Régime par voie orale
Dose: 0, 10, 50, 200 mg/kg
Durée d'exposition: 42-53 days
Nombre d'expositions: once daily
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
NOAEL Parent: 200 mg/kg
NOAEL F1: 50 mg/kg
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour le développement

Ethyl Mercaptan : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 0.037, 0.28, or 0.56 mg/L
Nombre d'expositions: 6 hrs/d
Période d'essai: GD 6-19
Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
NOAEL Teratogenicity: > 0,56 mg/l
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 10, 100, 200 ppm
Nombre d'expositions: 6 hrs/d
Période d'essai: GD 6-19
Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
NOAEL Teratogenicity: > 200 ppm
NOAEL Maternal: > 200 ppm
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité par aspiration

Ethyl Mercaptan : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

Ethyl Mercaptan : Cancérogénicité: Indéterminé
Mutagénicité: Non mutagène dans le test d'Ames.
Térogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.
Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

11.2**Informations sur les autres dangers****Ethyl Mercaptan**

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

- Information supplémentaire** : Les solvants risquent de dessécher la peau. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
- Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

- Ethyl Mercaptan : 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- Ethyl Mercaptan : CE50: < 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 HR
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

- Ethyl Mercaptan : CE50: 3 mg/l
Durée d'exposition: 72 HR
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M

- EM : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 10
M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 10

12.2**Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

- Ethyl Mercaptan : aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
0 %
Période d'essai: 29 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3

Numéro de la FDS:100000068740

17/23

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Potentiel de bioaccumulation

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Ethyl Mercaptan : Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Ethyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Ethyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN2363, ETHYL MERCAPTAN, 3, I, POLLUANT MARIN, (ETHYL MERCAPTAN)

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN2363, ETHYL MERCAPTAN, 3, I, (-48 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (ETHYL MERCAPTAN)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN2363, ETHYL MERCAPTAN, 3, I

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN2363, MERCAPTAN ÉTHYLIQUE, 3, I, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ETHYL MERCAPTAN)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

33, UN2363, MERCAPTAN ÉTHYLIQUE, 3, I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ETHYL MERCAPTAN)

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)
UN2363, MERCAPTAN ÉTHYLIQUE, 3, I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ETHYL MERCAPTAN)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2**Évaluation de la sécurité chimique**

Composants : éthanethiol Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. 200-837-3

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
Facilement inflammable
7b
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour: 2003
Dangereux pour l'environnement
9a
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
LIQUIDES INFLAMMABLES
P5a
Quantité 1: 10 t
Quantité 2: 50 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
E1
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la

Ethyl Mercaptan

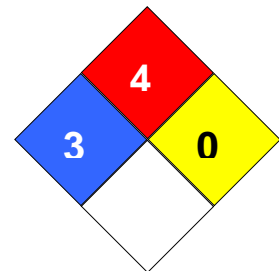
Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

		réglementation REACH 1907/2006/CE.
Suisse CH INV	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA	:	Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ISHL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	:	Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.
Philippines PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Divers TECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 3
Risque d'incendie: 4
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 10555

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical	UVCB	Unknown or Variable Composition,

Ethyl Mercaptan

Version 4.0

Date de révision 2025-09-02

	Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes		Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.